

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 15 octobre 2020

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Annabel LAJOURNADE, Maguy CARMELLI-AMADIO, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Johan ARSAC, Ioan CIOCOIU, Fabien VIEL, Michèle ROCH,

Procuration : néant

-=-=-

Aménagement du centre-bourg – tranche I – places du Foirail, du temple et monuments aux morts

Mrs MARROT, 1^{er} adjoint et PREVOT, président de la commission des travaux, présentent le projet d'aménagements du centre-bourg dont la 1^{ère} tranche concerne les places du Foirail, du temple protestant et du monument aux morts.

- ⇒ Au Foirail : Le nombre de boulo-dromes sera légèrement augmenté grâce à la suppression de la fontaine qui ne fonctionnait plus depuis plusieurs années précise Mr PREVOT. Un sens unique sera déployé sur les allées de Comarque (entrée rue du 11 novembre 1918, sortie sur Chemin de Ronde). Des petits jets d'eau jailliront du sol (eau recyclée) et changeront de couleur ; quelques bancs seront installés et un entourage de verdure créé. Le nombre de places de parking reste identique.
- ⇒ Au temple protestant : un terrassement permettra de supprimer la haute marche près de la RD 13 qui présente un danger. De ce fait une ou deux marches supplémentaires seront créées pour accéder à l'édifice religieux. Un arbre sera supprimé (celui situé près du carrefour) pour améliorer la visibilité côté chaussée et mettre en lumière le bâtiment par un éclairage spécifique.
- ⇒ Le monument aux morts verra son parvis végétalisé

Mr PREVOT ajoute que les platanes du Foirail souffrent de la maladie du tigre, fréquente sur cette essence, et qu'il conviendrait de les traiter annuellement. Mme le Maire l'informe d'un traitement réalisé il y a quelques années dans ce sens et admet que ce procédé serait à renouveler. Elle ajoute qu'une attention particulière devra être portée au réseau d'assainissement en raison de problèmes récurrents d'évacuation chez les riverains des allées de Comarque.

Mr PREVOT s'inquiète des travaux d'affouillements qui risquent d'endommager le pontage du Camuzol, très peu profond par endroits.

Des places de parking seront disponibles à proximité du chantier dont la durée est estimée à 6 mois; prochaine réunion jeudi 5 novembre à 14 h sur site.

Mme le Maire demande à la commission des travaux de commencer à réfléchir à l'aménagement du parking à créer près du cimetière, à la place des anciens silos, de façon à ce que les travaux des deux chantiers se succèdent.

Création d'un accès au pôle sensoriel de la Maison Familiale et Rurale :

La MFR a sollicité la commune pour une aide financière relative à des travaux de création de voirie (accès au pôle sensoriel en cours de construction dans les anciens locaux de la maison de retraite désaffectés). La municipalité a validé le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 26 000 € qui comprend la création de places de stationnement et une voirie interne. Mr PREVOT ajoute que l'entreprise étant sur place pour les travaux d'aménagement du Foirail, il pourrait être opportun de remplacer la solution bi-couches proposée par un enrobé plus résistant et esthétique, à un tarif préférentiel.

Ces locaux pourront accueillir l'INJS (Institut National de Jeunes Sourds) qui occupent actuellement le bâtiment jouxtant le centre administratif et l'IRSA (Institut Régional des Sourds et Aveugles) installés au 2^{ème} étage de l'école primaire, dont certains élèves intègrent les classes dites normales en cours de journée. Les bureaux agénais seront délocalisés à Castelmoron sur Lot, amenant avec eux une dizaine de salariés. Cela donnera de la vie à la MFR et animera le village. Ces deux associations portent à elles seules le montant des travaux 350 000 € (création de salles de classes, toiture, etc). La municipalité se réjouit de cette avancée qui sera bénéfique pour la commune.

Rénovation du château SOLAR – mairie - Demande d'aide financière au titre de la DETR :

Mr le Sous Préfet Afif LAZRAK, venu rencontrer les élus de la commune, a visité les locaux de la mairie et l'ensemble du château SOLAR, patrimoine historique qui a attiré son attention ; il incite la municipalité à déposer une demande de subvention au titre de la DTER 2021 afin de procéder aux travaux de mise hors d'eau hors d'air qui s'avèrent urgents. Ce monument remarquable présente des signes de vétusté importants auxquels il convient de remédier au plus vite pour sauvegarder sa structure.

Une étude diagnostique menée par le cabinet d'architecture Stéphane THOUIN en mai 2019 suggère plusieurs tranches de travaux pour un montant global estimatif de 640 000 € HT. La 1^{ère} tranche pourrait comprendre la mise hors d'eau, les purges et consolidations urgentes associés à une restauration partielle des R+2 et R+3 pour un montant estimatif de 224 400 € (+ honoraires et divers 41 600 € HT). Une demande d'aide financière sera déposée en sous-préfecture.

(délibération)

La château SOLAR, patrimoine historique de la commune de Castelmoron sur Lot, abrite l'hôtel de ville ; construit au XIII^{ème} siècle, il a connu plusieurs remaniements dont le dernier datant de la fin du XVIII^{ème} siècle-début du XIX^{ème} lui a conféré son style mauresque.

Emblème de la commune, son maintien en bon état représente une obligation pour la municipalité de Castelmoron sur Lot qui, au vu de son état général et de l'étude diagnostique réalisée par le cabinet d'architecture Stéphane THOUIN, a décidé de réaliser des travaux de rénovation – sauvegarde. L'ampleur du projet nécessite de programmer plusieurs tranches, la 1^{ère} sera consacrée dès 2021 à la mise hors d'eau, la purge et la consolidation.

Le montant estimatif de la dépense de la 1^{ère} tranche s'élève à la somme de 266 000 € HT et se décompose comme suit :

- 1 ^{ère} tranche : mise hors d'eau, consolidations et restauration partielle R+2 et R+3	224 400 € HT
- Honoraires MO	20 196 € HT
- SPS, bureaux de contrôle	10 100 € HT
- Aléas	11 304 € HT

Des aides financières au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) peuvent être sollicitées. Elle demande au conseil d'en décider.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Considérant l'urgence de procéder aux travaux de sauvegarde du château SOLAR / Mairie par la mise hors d'eau et la consolidation du bâti
- ✓ Décide de réaliser les travaux dès que possible ;
- ✓ Dit que les crédits figureront au budget 2021
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et DSIL aussi élevées que possible.
- ✓ Accepte le plan de financement ci après :

Nature des dépenses de la 1 ^{ère} tranche 2021	DETR/DSIL 50 %	Autofinancement
Travaux	224 400 € HT	
Honoraires MO	20 196	
SPS, contrôles	10 100	
Hausse et aléas	11 304	
Total	266 000 € HT	133 000 € HT

- ✓ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2021 et charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce programme.

Communauté de communes Lot et Tolzac

Mme le Maire annonce que désormais un compte-rendu régulier sera adressé à l'ensemble des conseillers municipaux afin de leur permettre une connaissance totale des annonces et informations émanant de l'intercommunalité. Plusieurs compétences vont lui être transférées aussi la structure aura toute sa place dans notre territoire. Le bureau comprend 18 membres : les maires de 15 communes et 3 délégués supplémentaires pour intégrer les maires des 3 communes qui ne sont pas délégués communautaires.

Plusieurs services relèvent de la CC :

⇒ la gestion des déchets à travers la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif, la déchèterie ; l'obligation légale de réduire les déchets va conduire le Département à uniformiser ses procédés de collecte (certains utilisent des bacs ou des bornes enterrées, d'autres organisent un ramassage au porte à porte). La CC Lot et Tolzac a déjà réduit de 50 % le volume des ordures ménagères grâce à un tri sélectif amélioré. Mais l'effet contraire s'est vite fait sentir ; certaines incivilités ont été constatées (dépôt dans les communes voisines, dans les containers proches des lieux sportifs, des cimetières). Mme le Maire ajoute qu'une réflexion sur la taxe ou redevance à instaurer est en cours ; une taxe serait injuste (une grande maison ne signifie pas forcément une grande famille), alors qu'une redevance serait appropriée mais lourde administrativement. Mr PLANTY souligne l'importance de cette réflexion lourde de conséquence, jugeant les tarifs actuels très élevés.

Une association a été créée « interco rurale 47 » comprenant 9 EPCI ; elle se réunit une fois par mois pour échanger sur les thématiques que rencontrent ses adhérents.

⇒ Aménagement de l'espace et urbanisme : suite à la révision du PLUi, certains recours ont amené l'Etat à corriger des éléments du zonage. Une nouvelle révision va régulariser la situation ; son coût : 4 410 €

Dès 2021, l'Etat n'assurera plus l'instruction des demandes d'urbanisme : la CC va devoir recruter.

Une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) va voir le jour, elle permettra d'inciter les propriétaires de maison fermées à les rénover.

⇒ Aide en faveur des artisans et commerçants : équipements, travaux sont subventionnés jusqu'à 25 % d'un montant plafonné à 12 000 € d'achat/travaux, soit 3 000 € d'aides. 3 dossiers ont été déposés (dont un à Castelmoron).

⇒ Révision du prix de la zone d'activité de « Gouneau » ; de 6, il passe à 9 € / m². La pépinière d'entreprises comprend des lots à bâtir et des locaux construits, actuellement tous occupés soit en bureaux soit en stockage. Le départ du cabinet d'architecture Archistudio vers Marmande va libérer de l'espace, convoité par une sage-femme qui souhaite s'installer.

⇒ Tourisme : la taxe de séjour de 0.70 € par jour et par personne est maintenue ; pas d'augmentation en raison de la pandémie. En chambre d'hôtes, 50 cents en camping 20 cents. L'office de tourisme 2 * a vu ses membres renouvelés.

⇒ Voie verte : le Département achète des parcelles pour réaliser l'extension de la voie ; à « Gazailles », le Conseil Départemental cède une voie (route du moulin) à la commune du temple sur Lot qui la rétrocède à la CC Lot et Tolzac. Le département a versé des fonds pour la réalisation des travaux ; quid des bâtiments présents ? la Cc et les communes du Temple et de Castelmoron se joignent pour les acquérir et créer un bel aménagement, une halte de repos sur le trajet de la voie verte qui rejoindra Damazan ; on peut se réjouir de ce beau projet.

⇒ Aides aux associations sportives : le montant est calqué sur celui du Département avec une majoration de 30 %.

⇒ Aide pour l'obtention du BAFA : 150 € par élève

⇒ Pouvoirs de police : le président exerce des compétences mais peut en déléguer ; un agent assermenté peut ainsi verbaliser une incivilité dans le domaine de la collecte des déchets.

Questions diverses

⇒ Projet SEM base du Temple : Mr PLANTY demande où en est le projet. Malgré de lourdes défections comme KINDER, pour cause de COVID-19, ou encore les équipes chinoises, la base a pu obtenir des aides de l'Etat et recourir à un emprunt. Le projet se poursuit avec une grande nouvelle : la labellisation du site comme centre de formation pour les JO 2024 dans 7 disciplines. Le financement n'est pas finalisé ; de 10 M d'euros, il est passé à 12 M€. La Région apporte 2,75 M€, l'Etat 670 000 €, l'agence des Sports 680 000 (en cours d'attribution) ; La Préfecture devrait abonder le projet en 2021.

Un autre projet concomitant est lancé, le berceau des nénuphars 8 M€ : ces aménagements touristiques pourraient être financés en partie par une souscription publique qui vient d'être ouverte ; 10 € pour un particulier, 100€ pour une collectivité.

⇒ Mr PLANTY rappelle que les anciens bâtiments de Métallo Mécanique sont toujours en vente ; leur entretien fait défaut et la structure commence à rouiller. Mme le Maire en souligne le prix élevé, idem pour la propriété de Mr CAUMONT, non loin de là. L'entreprise USTULIN a, quant à elle, acheté l'ensemble du bâtiment qu'il occupait avec Mr TRINCOT.

⇒ ADMR : l'assemblée générale s'est tenue et a démontré une gestion saine. Reste le problème humain pour remplacer les deux membres démissionnaires (président et trésorier) ; des bénévoles se sont faites connaître ; il s'agit de Mmes ROCH et CARMELLI-AMADIO. Mr ROUAN, président sortant précise que la fédération départementale assurerait l'intérim si aucune candidature n'était présentée en 2021.

⇒ **Octobre rose:** Mme ESCODO rappelle la marche organisée le 25 octobre dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein ; les inscriptions (5 € + un tee-shirt) se feront sous la halle ; port du masque obligatoire (pas pour la marche). 2 séances de yoga sur inscription. En raison de la pandémie, il n'y aura pas cette année de vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.